

**COMMUNE DE VERNIER**

## QUESTION ECRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Insécurité et violences autour de la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon**

La Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon est une association sans but lucratif subventionnée par la commune et le canton. L'association *Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon* offre la possibilité de louer des salles aux habitants de notre commune. Depuis quelque temps, les usagers déplorent un climat pesant autour de la Maison de quartier, allant de quolibets à des violences physiques venant de bandes de jeunes.

Samedi 11 janvier 2025, une jeune fille fêtait son anniversaire entourée d'amis et de proches. Un des invités fumant une cigarette à l'extérieur a reçu un coup de poing sur le visage et s'est retrouvé avec la lèvre ouverte. Entourés par la bande de jeunes exhibant des couteaux, les invités se sont réfugiés à l'intérieur le temps que la situation s'apaise.

Les nuits suivantes, les habitants d'Aïre-Le Lignon ont été réveillés par des tirs de mortiers, comme ceux qu'utilisent les trafiquants de drogue des banlieues françaises.

Mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

- Les correspondants de nuit disposent-ils du matériel et des compétences nécessaires pour intervenir face à des bandes de jeunes armés de couteux ou de mortiers, notamment ?
- La police municipale est-elle suffisamment équipée pour intervenir face à ces bandes de jeunes ? Jusqu'à quelle heure intervient-elle ?
- La police cantonale est-elle en mesure d'intervenir suffisamment vite sur le territoire verniolan ?

Howard Nobs, Daniel Noël, Christophe Russi

Vernier, le 14 janvier 2025